

## **LES DECISIONS**

### **Approuvé :**

- Décision Budgétaire Modificative N°2 ; quatre créances irrécouvrables
- Fonctions ouvrant droit aux primes de charges administratives
- Fonctions ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire
- Convention avec l'ordre des experts comptables
- Convention avec les universités de TEESSIDE et BRAGA (DEMI)
- Constitution du conseil de l' Institut Européen d'Education et de Formation I.E.E.F.
- Demandes d'habilitation : DEUG de Technologie Industrielle ; DEUG, Licence et Maîtrise en droit et en économie et gestion (rénovation)
- Participation à la régie départementale des ruches d'entreprises, à l'association "Recherche de Fénelon",
- Augmentation des frais de dossiers ENSI, EIGIP, IUP
- Calendrier 93-94 de fermeture de l'Université
- Eméritat pour Monsieur MORIAMEZ,
- Comptes-rendus des 7 Janvier et 18 Février 1993

### **Rejeté :**

- Convention avec le groupement des Chambres de Commerce et d'Industrie pour le Diplôme d'Université en Comptabilité et Economie d'Entreprise

## **INFORMATIONS**

- Caty CAMION-GOURDIN, Première Vice-Président, préside la séance, Claude TOURNIER étant retenu par la Conférence des Présidents d'Universités,
- Au collègue étudiant, Mademoiselle MASCLÉ (DEUG Lettres Modernes 2ème Année), remplace Monsieur Gilles MONCHY
- Grâce aux manifestations organisées à LILLE et VALENCIENNES par les étudiants, soutenues par les personnels de l'Université et par les élus de l'arrondissement pour protester contre l'insuffisance de locaux, l'Etat a donné son accord écrit pour un financement de 40 millions de francs : 10 Millions programmés cette année, 30 millions de francs prévus en 1994. C'est le syndicat intercommunal pour le développement de l'enseignement supérieur qui sera le maître d'ouvrage.

A la rentrée de septembre 1994, l'université disposera ainsi de 17.000 m<sup>2</sup> supplémentaires (5.000 m<sup>2</sup> sur le Mont Houy, 12.000 m<sup>2</sup> sur les tertiales), mais la rentrée 1993 sera difficile.

Monsieur CARPENTIER informe le conseil qu'il a l'intention de demander audience au nouveau ministre. Messieurs MALVACHE et PHILIPPE conseillent de rester vigilant.

## **APPROBATION DES COMPTE-RENDUS**

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du 7 janvier 1993, et à l'unanimité moins 2 abstentions celui du 18 février 1993, avec l'ajout suivant à la fin du 3ème alinéa : " une carte pétition avec une large diffusion dans les trois arrondissements du sud du département devrait être lancée". Le texte de la motion adoptée le 18 février, devra être joint à la prochaine convocation.

La décision budgétaire modificative N° 2 concerne :

- des équipements non soldés en 1992 (2.136.414 F)
- des ressources de 1992 reportés en 1993 (36.995.124 F), somme importante car elle comprend notamment le financement des bâtiments pour la recherche
- la diminution par le Ministère des crédits de fonctionnement (1,39 %, soit 400.000 F de crédits annulés), compensé par un prélèvement sur les produits financiers de l'Université.

Messieurs Angué et Malvache s'étonnent que le système de compensation ne soit jamais appliqué à la recherche et demandent, une fois de plus, que le conseil aborde le problème du fonctionnement de la recherche . Monsieur Thierry précise que le conseil scientifique y réfléchit et fera des propositions.

- l'ouverture d'un crédit de 1.186.380 F pour une action de formation destinée aux transitaires en douane.

La DBM N°2 est adoptée à l'unanimité, moins 2 abstentions.

### **CREANCES IRRECOUVRABLES**

Le Conseil reconnaît, à l'unanimité, le caractère "irrecouvrable" de 4 créances dont l'une concerne une société ayant déposé son bilan (créance de 29.721 F HT) et l'autre l'association des communes de la Thiérache "ACTES" (créance de 109.834 F HT) qui devait être versée à l'Institut de Développement et Prospective de l'Institut des Sciences Juridiques Economiques et de Gestion.

### **PRIMES DE CHARGES ADMINISTRATIVES**

Les propositions de fonctions ouvrant droit aux primes de charges administratives sont approuvées à l'unanimité, moins 2 abstentions. Monsieur Raviart ne comprend pas que la direction de l'EIGIP et de l'IUP ne figurent pas sur cette liste, alors que celle de l'ISIV y ouvre droit. Par ailleurs Monsieur Dechy fait remarquer que l'ISIV ayant été créé par l'Université et l'Union des Industries Métallurgiques du Nord Pas de Calais, cette dernière devrait supporter une fraction de la prime.

### **BONIFICATION INDICIAIRE**

Le Conseil approuve à l'unanimité une liste de fonctions AITOSS ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire (NBI), mais souhaite que le ministère soit informé du nombre insuffisant de primes pour les différentes fonctions retenues.

### **CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE**

Le projet de protocole d'accord pour l'organisation d'une formation générale à la gestion, conduisant au diplôme d'université en comptabilité et en économie d'entreprise (DUCEE), par l'Université et le Groupement des Chambres de Commerce et d'Industrie du Hainaut-Cambrésis, est rejeté : 8 abstentions, 14 voix contre, 2 voix pour.

Il est notamment reproché au projet que l'administration du stage ne soit assurée que par le groupement, que la responsabilité pédagogique soit partagée et qu'il n'y ait pas de droit du travail au programme.

### **CONVENTION AVEC L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES**

Afin de resserrer les liens qui unissent l'Université et l'ordre des experts comptables et des comptables agréés, le conseil approuve à l'unanimité le projet de convention qui prévoit

notamment la participation de l'ordre au financement du diplôme d'université<sup>3</sup> en comptabilité approfondie et gestion (DUCAG), de niveau DESS.

### CONVENTION POUR LE DEMI

Le Diplôme Européen de Management International (DEMI) est régi par 5 établissements d'enseignement supérieur de la CEE. L'un des partenaires, la Portsmouth Polytechnic souhaite "quitter" le DEMI ; par contre deux universités sont candidates, celle de Teeside (Grande Bretagne) et celle de Braga (Portugal).

Le Conseil approuve, à l'unanimité, les projets d'accord de coopération avec ces deux universités (le nombre d'états de la CEE représentés dans le DEMI est passé de 5 à 6).

### CONSTITUTION DE L'IEEF

Pour la constitution du conseil d'administration de l'Institut Européen d'Education et de Formation (IEEF), les représentants désignés à l'unanimité par le Conseil de l'Université sont Madame Derudder, et Messieurs Lecocq, Thierry et Tison.

### DEMANDES D'HABILITATION

#### **DEUG de technologie industrielle, mention génie des systèmes (TI).**

Dans le cadre de la rénovation pédagogique, l'ISTV propose la création d'un DEUG TI qui remplacerait l'actuelle option SPI (sciences pour l'ingénieur) du DEUG sciences des structures et de la matière. ce DEUG TI serait particulièrement adapté aux seconds cycles comme l'EIGIP, l'IUP, la MST CMAO, la MST audiovisuelle, la maîtrise de technologie mécanique. Cette demande est approuvée à l'unanimité.

#### **Réforme des diplômes des filières droit, économie, gestion.**

L'Institut des Sciences Juridiques Economiques et de Gestion propose la rénovation pédagogique du DEUG droit, du DEUG d'économie et de gestion (avec une possibilité après une période de 5 semaines, de passer d'un DEUG droit à celui d'économie et de gestion, et inversement, grâce à 2 modules d'orientation), de la licence en droit, de la maîtrise en droit (outre la mention générale en droit, elle offrira trois mentions : droit des affaires, droit international et droit public), de la licence et de la maîtrise de sciences économiques (2 mentions : économie industrielle ; économie et gestion de l'entreprise ; cette dernière mention comprend des matières à option correspondant aux programmes du CAPET et de l'agrégation). Cette demande est approuvée à l'unanimité.

### RUCHES D'ENTREPRISES

Le Président est autorisé, à l'unanimité, à participer au Conseil d'Administration de la Régie Départementale des ruches d'entreprises.

### EXAMEN DES FRAIS DE DOSSIER

Le conseil approuve, 16 voix pour et 8 abstentions, l'augmentation des frais de dossiers de candidature qui passent à 150 F pour l'ENSI, 250 F pour l'EIGIP et 250 F pour l'IUP.

Auparavant Monsieur Thierry Bricout, président de l'AGE de Valenciennes UNEF ID (indépendance et démocratie) et le député René Carpentier avaient déclaré que ces frais étaient illégaux. Plusieurs conseillers estiment que, si le principe peut paraître choquant, il permet de réguler les flux de demandes d'admission. En effet si l'inflation de dossiers n'était pas freinée, il deviendrait impossible aux instituts d'orienter les étudiants vers les formations qui correspondent à leurs aptitudes. Et une mauvaise orientation coûte très cher, et pour l'étudiant, et pour l'Etat.

Le conseil vérifiera la légalité des frais de dossier, veillera à leur harmonisation et surveillera les tendances inflationnistes.

## FERMETURE DE L'UNIVERSITE

A l'unanimité le conseil approuve la proposition de calendrier de fermeture de l'Université :

- du jeudi 23 décembre 1993 au soir au lundi 3 janvier 1994 matin
- du samedi 23 avril 1994 à midi au lundi 2 mai 1994 matin
- du vendredi 29 juillet 1994 au soir au lundi 29 août 1994 matin

## "RECHERCHE DE FENELON"

Par 13 voix pour, 2 contre et 10 abstentions, le conseil accepte que le président de l'Université devienne le président d'honneur de l'association "Recherche de Fénelon" centre international d'études de Cambrai

Cette association se propose de faire revivre le souvenir de Fénelon, archevêque de Cambrai de 1695 à 1715, qui séjourna également au Cateau Cambrésis. Le siège social est fixé à la Sous-Préfecture de Cambrai.

## EMERITAT

A l'unanimité, moins 3 abstentions, le conseil confère pour 3 ans au professeur Michel Moriamez, le titre de professeur émérite. Les prérogatives attachées à ce titre sont la possibilité de diriger des séminaires, des thèses et de participer aux jurys de thèse ou d'habilitation.

## QUESTIONS DIVERSES

Pour l'UNEF ID, Monsieur Thierry Bricout demande l'attribution d'un local équipé et de panneaux d'information. Monsieur Philippe souhaite que l'on veille à l'affichage "sauvage" sur le campus et Monsieur Malaquin attire l'attention sur la vente par les associations d'étudiants de certaines boissons alcoolisées.

### **Etaient présents :**

Personnalités extérieures : Messieurs Philippe et Richez.

Collège A : Madame Pion, Messieurs Angué, Bourton, Hörling, Malvache, Massy, Rouvaen, Thierry.

Collège B : Mesdames Camion, Levin. Messieurs Dechy, Gadron, Nogacki, Raviart.

AITOSS : Mesdames Cleuet, Namur. Messieurs Balenghien, Malaquin.

Usagers : Mademoiselle Masclet. Messieurs Bricout, Naar.

Membres de droit : Monsieur Van Ceulebroeck.

### **Ont donné pouvoir :**

Messieurs Parent et Grimaldi à Monsieur Philippe, Messieurs Guillaume et Leman à Monsieur Richez, Messieurs Flamme et Moriamez à Monsieur Rouvaen, Monsieur Tournier à Monsieur Thierry, Mademoiselle Crunelle à Monsieur Nogacki, Monsieur Del Campo à Monsieur Gadron,

Monsieur le Cann à Monsieur Balenghien.

**Invités :** Messieurs Carpentier, Fréville, Keller, Machelart, Petit.

**Excusés :** Monsieur le Recteur, Messieurs Bocquet, Bridoux, Défossez (représenté par Monsieur Keller), Delquignies, Desrumaux, Dorobisz, Martin, Szymusiak, Tournier, Waxin.